

N° 7265
Entrée le 27.12.2022
Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 19.01.2023
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 27.12.2022

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 27 décembre 2022

Objet : Question parlementaire n° 7265 du 30 novembre 2022 de Monsieur le Député Sven Clement concernant « Violences dans les crèches et foyers pour enfants ».

Monsieur le Ministre,

En date du 30 novembre 2022, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe du Ministre de la Sécurité intérieure, de la Ministre de la Justice et du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au jeudi 19 janvier 2023 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de la Sécurité intérieure

(s.) Henri KOX